



Je recois des Courriers d huissier

Par **cedetisa**, le **28/03/2013** à **16:16**

Bonjour,

je me suis abonner à deux abonnements téléphoniques sfr en août 2012, dès les première semaine les problèmes ont commencer! Je mes ai appeler des dizaines de fois pour leur dire que ça n allais pas (pas de reception, pas d internet, etc.....)j ai donc décider de résilier mon contrat ! J ai reçu un courrier le 21 août de leur part me disant qu'il prenait en compte ma demande.puis plus tard on me demande deux fois 496,68 € de frais de résiliations! J ai refuser et fais opposition a ces prélèvements! Aujourd'hui je reçois un courrier d un huissier de justice situe à dunkerque qui me demandes ces sommes ! **DERNIER AVIS AVANT PROCEDURE JUDICIAIRE**

Merci de me donner des informations, que dois je faire ?

merci d avance

salutations

Par **amajuris**, le **28/03/2013** à **20:46**

bsr,

il faudrait savoir si la procédure de résiliation que vous avez suivi est celle prévue dans votre contrat car elle varie d'un opérateur à l'autre.

dans votre cas il s'agit d'une procédure amiable ou l'huissier n' a pas plus de pouvoir qu'une société de recouvrement.

si vous êtes sur de votre bon droit (résiliation conforme au contrat)vous ne répondez pas et laisser sfr entamer une procédure judiciaire.

ne payez rien, ne signez ce serait reconnaître votre dette.

cdt